

Frayssinet-le-Gélat



infos



Le mot du Maire

Frayssinetois, Frayssinetoises,

Merci aux femmes du village, qui comme chaque année prennent de leur temps pour le fleurir et cela malgré les dégradations que nous constatons régulièrement.

La Maire

Nadège GOMEZ

ATCHOUM recherche des conducteurs

Mise en place à l'automne 2023 (voir article dans le bulletin municipal n° 39) la plateforme **de transport solidaire** reçoit de nombreuses demandes de trajet mais **peine à trouver des conducteurs**. Si vous êtes conducteur, que vous effectuez des trajets quotidiennement ou occasionnellement et que vous êtes désireux d'apporter votre aide, vous pouvez devenir conducteur pour ATCHOUM. **Comment ça marche ?** Inscrivez-vous par téléphone au **0 806 110 444** (service gratuit + prix appel) ou sur le site internet <https://www.atchoum.eu> et enregistrez vos trajets du quotidien ou ponctuels. ATCHOUM vous enverra les demandes de transport qui correspondent à vos trajets. Une fois le trajet effectué vous **serez indemnisé directement par ATCHOUM** en fonction de la distance parcourue.



Office de Tourisme Intercommunautaire

En début d'année, **l'office de tourisme intercommunautaire** « Pays de Gourdon, entre Lot & Dordogne » a été créé pour regrouper les offices de tourisme des communautés de communes Cazals Salviac et Quercy Bouriane. Ce nouvel office constitué en EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) qui **couvre 35 communes**, a pour mission de renforcer **l'attractivité du territoire** en mettant en avant l'accueil des touristes, la promotion de la destination et la coordination du réseau socio-professionnel et les relations avec les partenaires institutionnels tels que les collectivités.



Les bureaux de Cazals et Salviac sont désormais rattachés à cet OTI.

Echos de la commune

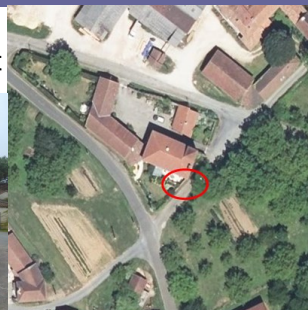
Audrey Du Bois
Hypnothérapeute

Audrey Du Bois, hypnothérapeute, récemment installée aux Tournagnes Basses vous accueille dans un environnement calme et apaisant. Elle propose, entre autres, de venir en aide aux personnes souffrant de stress, d'anxiété, d'addictions, troubles du sommeil, perte de motivation... par l'hypnose.

Hypnose-Du-Bois@gmx.com - <https://hypnose-du-bois.odoo.com/> - 07 44 42 65 41

Pour des raisons techniques, le défibrillateur récemment installé à La Thèze a dû être déplacé. Il se trouve maintenant face à l'impasse de Pecharry sur la voie sans nom entre la route de la Thèze et la route D28.

Sa présence est signalée par des pancartes.



Obligation Légale de Débroussaillage

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante, face à ce danger. Ce débroussaillage permet aussi de limiter la propagation des incendies. Notre commune est concernée dans sa totalité par l'obligation légale de débroussaillage.

En quoi consiste cette obligation ?

Les terrains situés à proximité de constructions doivent être débroussaillés intégralement.

Les terrains sur lesquels se trouve une construction doivent être débroussaillés sur 50 m autour de la construction et 3 m de part et d'autre de la voie d'accès à la construction.

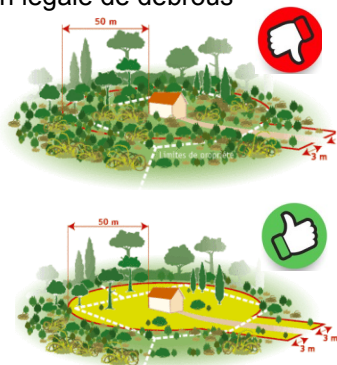
Qui est responsable du débroussaillage ?

Si la parcelle est construite, c'est le propriétaire de la construction qui est responsable du débroussaillage autour de celle-ci. Il doit réaliser le débroussaillage de façon continue sur 50 m de profondeur autour de son habitation, sans tenir compte des limites de sa propriété. Les travaux peuvent donc s'étendre sur la ou les parcelles voisines, quand celles-ci ne sont pas bâties. En effet, la loi fait peser la charge du débroussaillage sur le propriétaire du bien à défendre, et non sur le propriétaire voisin.

Si la propriété voisine est également bâtie, alors, chacun débroussaillera chez soi.

Que risque une personne qui n'a pas débroussaillé son terrain ?

Au delà du risque de destruction de son bien et de ceux de ses voisins, une personne qui ne respecte pas cette obligation encoure des sanctions administratives (mise en demeure et amendes allant jusqu'à 50 € par m² non débroussaillé), pénales (amendes et contraventions) et une majoration de sa franchise d'assurance.

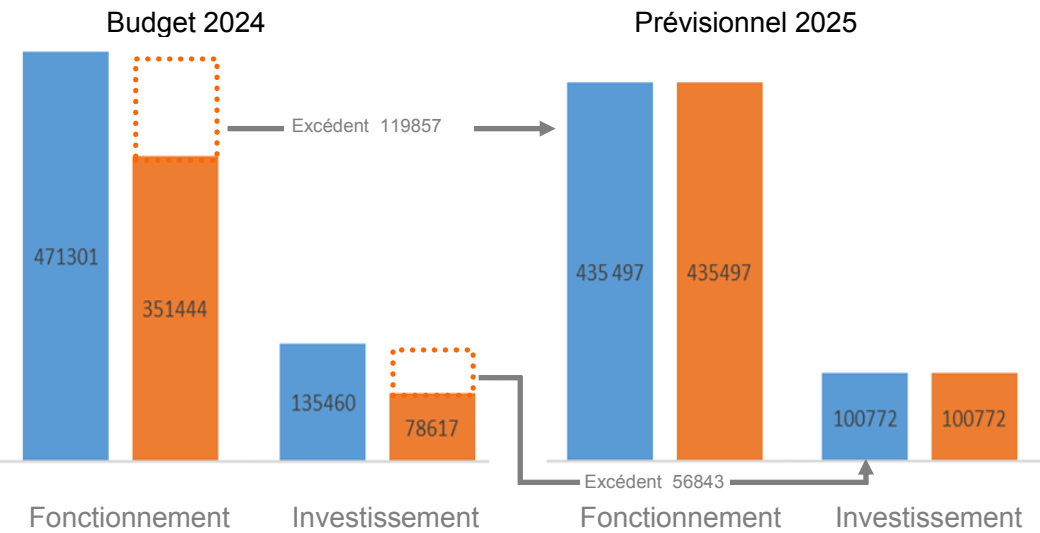


Actions et projets

- ⇒ Un **système de défense incendie** doit être installé à La Thèze. Compte tenu du faible débit d'eau dans les canalisations, l'installation d'une borne incendie est impossible. Une **bâche contenant 120 m³ d'eau** sera installée entre La Thèze et Le Mespoulié et **permettra la défense incendie de ces 2 hameaux**.
- ⇒ **L'évolution naturelle et le vieillissement du plan d'eau** soulèvent des problèmes qui impactent autant le milieu naturel que les activités humaines. À l'issue de nombreuses réunions de concertation avec les services de l'État, et compte tenu de la technicité du sujet, **une étude** menée conjointement par le syndicat mixte du bassin du Lot, la Communauté de Communes et la commune va être menée en 2025 et 2026. Cette étude **permettra de connaître les scénarios envisageables** pour l'évolution du plan d'eau, tout en en précisant la faisabilité et le coût.
- ⇒ Comme bon nombre de communes, nous avons été **victime d'un vol de câble** qui mets en panne **l'éclairage public de la rue de la Fontaine** : installation entièrement refaite par la commune récemment. Nous attendons l'intervention de l'entreprise pour sa remise en fonction.
- ⇒ **Le budget 2024 a été approuvé** lors du conseil municipal du 26 février. **Le budget prévisionnel 2025** a été établi le 20 mars.
Les élus se sont prononcés en faveur du maintien des **taux d'imposition des taxes communales**.

Budget communal

Le budget communal se divise en 2 sections : **le fonctionnement** qui sert aux produits et charges courantes et **l'investissement** qui permet de réaliser des projets. Le budget de l'année écoulée doit être équilibré : recettes = dépenses. L'excédent est transféré sur le budget prévisionnel de l'année à venir. Ce prévisionnel doit être équilibré.



Calendrier des manifestations à venir



08 mai : commémoration Victoire 1945 à 11h

18 mai : marche et repas organisés par l'association « Lou Galoupayre »

21 mai : commémoration à partir de 10h30. Messe à 9h30

29 juin : vide grenier organisé par l'association des parents d'élèves

Vie associative

Dimanche 18 mai, l'association **Lou Galoupayre** organise une **marche** (parcours de 8 et 15 kms) autour de Frayssinet, suivi **d'un repas** (paëlla) **ouvert à tous**. Départ de la marche devant la mairie à 9 h. Engagement 5 € (à partir de 15 ans). Repas à la salle des fêtes à 12h30. **Adultes 18 € (gratuit jusqu'à 12 ans)**. **Réservation et paiement obligatoire à partir du 17 avril et jusqu'au 11 mai** à la boulangerie et à l'épicerie.



L'association des parents d'élèves poursuit les animations initiées en début d'année et organise comme chaque année un **vide grenier** le **29 juin de 8h à 16h** sur la place de l'école. **Réservation au 06 29 07 68 41** (de préférence par sms). La **kermesse** est prévue le **20/06** à 18h à l'école.



10ème édition de l'Art & la Bannière

37 bannières sur le thème « **Derrière la porte...** » coloreront les murs des 5 villages (Frayssinet-le-Gélat, Goujounac, Montcléra, Pomarède, et Saint-Caprais) **du 24 juin au 12 octobre**. Avant d'être installées dans les villages, **les 37 bannières seront exposées à Pomarède du 14 au 22 juin**. **Vernissage de l'exposition le 14 juin à 18h** avec remise du prix du jury. Les visiteurs seront invités à voter pour leurs bannières préférées tout au long de l'exposition. **Remise du prix du public le 22 juin à 18h**.

Bibliothèque/ médiathèque

Expositions /animations

Nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque : **mercredi et samedi de 10h00 à 12h00**

12 avril à 10h : **spectacle** solo clown théâtralisée « Moïse » pour tous

23 avril à 10h : **animation** pour les 1-5 ans « Mon formidable acolyte »

02 mai à 15h : après-midi **jeux de rôle goûter** dans l'univers de « la chambre des secrets » de la saga d'Harry Potter



Du 19 au 25 mai : **exposition** interactive en lien avec les commémorations du Dimanche du 21 mai 1944

Du 08 au 28 juin : **exposition** de Sofia Joannissen. Vernissage le 8 juin à 11h30



L'**artothèque du Lot** arrive dans notre bibliothèque et vous propose **d'emprunter de vraies œuvres d'art** pour une durée de trois mois. Pour emprunter une des œuvres disponibles, **rendez-vous à la bibliothèque** pour vous préinscrire et recevoir le dossier d'inscription de l'artothèque, ou envoyez un mail à artothèque@lot.fr pour faire votre demande d'inscription.

Tarif pour 3 œuvres tous les 3 mois pendant 1 an : de 25 à 50 € (suivant conditions)

Infos complémentaires sur le site de l'artothèque du Lot : <https://artothèque.lot.fr/>

Suivez les infos de notre village sur le site <https://www.frayssinet-le-gelat.fr/> et la page facebook **Mairie Frayssinet-Le-Gélat**

Demandez le bulletin par mail en envoyant un message à infosflg@orange.fr



1er trimestre 2025
Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique